**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 11 (1903)

**Heft:** 23

Vereinsnachrichten: Société militaire-sanitaire suisse : le Comité central aux sections

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Einbanddecken für das Vereinsorgan

"Das Rote Kreuz" können zu 50 Ct., solche für die Beilage "Am hänslichen Herd" zu 70 Ct. bestellt werden bei hrn. L. Cramer, Centralpräfident, Plattenftraße 28, Zürich.

Wir empfehlen diese billigen und sehr geschmackvollen Einbände allen denen aufs beste, die "Das Rote Kreuz" sammeln und aufbewahren, also besonders auch den Berseinsvorständen. "Rotes Kreuz" und "Am häuslichen Herd" so eingebunden bilden nicht nur eine Zierde für jedes Bücherbrett, sondern geben auch Zeugnis vom Eifer des Bessitzers für die gute Sache.

Wer bestellen will, tue es bald, da nur Einbanddeden für die bis Ende

Dezember eingehenden Bestellungen angefertigt werden.

# Société militaire-sanitaire suisse.

Le Comité central aux sections.

Messieurs et chers camarades,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, dans sa séance du 28 septembre écoulé, notre Comité a décidé d'organiser cette année déjà des travaux de concours écrits (individuels).

Tout d'abord, nous vous ferons remarquer qu'à notre dernière assemblée des délégués à Liestal il avait été décidé, sur la proposition de la section de Vevey, que les projets de concours seraient soumis à la prochaine assemblée annuelle afin de les adopter, tout en laissant une entière latitude à votre Comité central.

Ensuite de cela ce dernier, ne voulant pas laisser perdre à nos sections le travail d'un hiver, a nommé une commission qui se compose de MM. le D<sup>r</sup> A. Kohler, colonel, à Lausanne; D<sup>r</sup> Isler, Lt-colonel, Instructeur en chef des troupes sanitaires, à Bâle; D<sup>r</sup> de Montmollin, Lt-colonel, à Neuchâtel; D<sup>r</sup> Narbel, capt., à Vevey, et Th. Wyttenbach, sergent, vice-président central. Cette commission s'est réunie le 11 octobre dernier à l'Hôtel de ville à Lausanne, où elle a rédigé le règlement, dont vous trouverez cidessous un extrait, et élaboré les sujets ci-après:

1. Devoir du sous-officier comme chef d'une chaîne de brancardier.

2. Quels sont les devoirs de l'infirmier de jour à l'infirmerie d'un bataillon pendant 24 heures de service?

3. Une compagnie d'infanterie laisse dans un bois, auprès d'un blessé atteint de fracture de la cuisse par coup de feu, son infirmier de compagnie plus un fusilier, qui sont chargés d'évacuer ce blessé sur une maison située à un kilomètre, au bord d'une route. L'infirmier n'a, comme matériel, que son équipement personnel. Comment exécute-t-il sa tâche?

Nous croyons inutile, chers camarades, de vous encourager à concourir nombreux à cette joute pacifique, aussi nous espérons avoir le plaisir de pouvoir vous délivrer un grand nombre de diplômes à Lucerne.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs et chers camarades, nos

cordiales salutations.

Lausanne, le 10 novembre 1903.

Au nom du comité central de la Société M.-S. S.,

Le président: Ed. Pouly. Le secrétaire: P. Delacrausaz.

### Extrait du Règlement

pour les concours écrits institués par la Société militaire-sanitaire suisse.

Article premier. Il est institué par la Société militaire-sanitaire suisse des concours de travaux écrits annuels.

Art. 2. Ces concours sont réservés aux membres de la Société militaire-sanitaire suisse.

Art. 3. Les travaux de concours seront remis au Comité central le 1er mars au plus tard, pour être transmis de suite au Jury.

Art. 4. Les travaux porteront en place de signature une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée renfermant les: nom, prénom, grade, incorporation du concurrent ainsi que la désignation de la section à laquelle il appartient.

Art. 5. Les travaux seront écrits très lisiblement sur un seul côté du papier, en laissant

nne marge d'un tiers de la page pour les observations.

Art. 6. Les envois retardés ne pourront pas être pris en considération.

Art. 7. Des diplômes ou certificats seront remis aux lauréats des concours.

Art. 8. Les travaux primés deviendront la proprièté de la Société militaire-sanitaire suisse, qui pourra les faire publier dans les organes de la Croix-rouge.



Samaritains. (Comm.) La section des samaritains de St-Imier était convoquée pour dimanche, 18 octobre passé, à 2 heures de l'après-midi au quartier du Pont, pour prendre part à l'exercice de campagne obligatoire pour 1903, organisé par M<sup>r</sup> le major Miéville, méd. terr t. Les suppositions étaient les suivantes: 1. L'école de Dombresson fait une excursion scolaire en chars à échelles à St-Imier. Un des chars verse au contour de la route de Pontins; il y a dix blessés. 2. A la Brasserie du Pont, au goudronnage, un fût fait explosion; deux blessés. 3. A la Brasserie du Pont, rupture de la conduite électrique à haute tension; deux blessés. 4. Au pati-

nage des bains froids, rupture de la glace; six sinistrés.

Les samaritains de St-Imier, mandés par téléphone de la Brasserie du Pont, accourent sous une pluie battante au secours des malheureux. Les postes de secours sont établis, sous la direction de MM. Monnier et Rosselet, dans la grande salle et dans la grange de l'Hôtel de la Campagne. Les samaritains, divisés en quatre groupes, donnent aux blessés les premiers soins et les installent aussi confortablement que possible dans les locaux mis à leur disposition, en attendant l'arrivée du médecin et de la voiture d'ambulance qui les transportera soit à l'hôpital, soit à domicile. A 3 heures, Mr le Dr Bourquin de la Chaux-de-Fonds et Mr le Dr Miéville, médecins territoriaux, accompagnés de Mr le Dr Allemann, procèdent à l'inspection des salles et se font expliquer par les samaritains la nature des blessures et les soins donnés aux malades. Mr le Dr Bourquin se déclare en résumé satisfait des tâches résolues. Il a asisté avec plaisir à cet exercice qui avait comme but de développer le jugement et l'esprit d'initiative des samaritains.